



HAL
open science

Droit social et intelligence artificielle

Sophie Sereno

► **To cite this version:**

| Sophie Sereno. Droit social et intelligence artificielle. 2022. hal-03737599

HAL Id: hal-03737599

<https://amu.hal.science/hal-03737599v1>

Preprint submitted on 25 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Social law and artificial intelligence (SLAI)

Droit social et intelligence artificielle¹.

PRÉSENTATION DU PROJET

Résumé :

Les usages de l'intelligence artificielle foisonnent dans tous les domaines de l'activité humaine. L'emploi et la protection sociale n'y font pas d'exception. Nombre de décisions en matière d'accès aux prestations sociales, à une formation ou à l'emploi sont laissées au soin des machines. L'intervention humaine est alors réduite, voire inexistante. Cette perte de maîtrise fragilise les droits des personnes. Elle est susceptible de produire des discriminations et d'amplifier les inégalités sociales. Pourtant, les défis de cette révolution numérique dans le champ social demeurent largement méconnus par les parties prenantes (que sont les concepteurs, les utilisateurs, les personnes visées par les traitements et les décideurs publics). L'identification des enjeux et dangers induits par le déploiement de l'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un enjeu central dans l'accès aux droits sociaux. Ce champ d'étude récent doit être investi sans tarder. Il apparaît indispensable de développer une recherche exploratoire et interdisciplinaire sur l'IA en matière sociale afin d'identifier les enjeux, les usages et les risques en résultant.

The uses of artificial intelligence (AI) abound in all areas of human activity. Employment and social protection are no exception. Many decisions regarding access to social benefits, training or employment are left to machines. Human intervention is therefore reduced or even next to nil. This loss of control weakens people's rights. It is likely to produce discrimination and amplify social inequalities. However, the challenges of this digital revolution in the social field remain largely unknown to the stakeholders (i.e. designers, users, people targeted by the treatments and public decision-makers). Risks and issues identification induced by the deployment of artificial intelligence is nowadays a central issue in access to social rights. This recent field of study must be invested without delay. It seems essential to develop exploratory and interdisciplinary research on AI in social matters to identify the challenges, uses and risks involved.

¹ Projet de recherche porté par Sophie SERENO, Aix-Marseille Université, Centre de droit social (UR 901).

CONTEXTE DE L'ETUDE

Les progrès technologiques ont donné naissance à une société numérisée. Les systèmes automatisés sont une réalité dans tous les secteurs d'activité humaine. Le recours à l'intelligence artificielle (IA) s'accompagne de mutations sans précédent, en particulier dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale. A titre d'illustration, au sein des Caisses d'allocations familiales, l'ouverture des droits en matière de prestations (telles que la prime à la naissance, les allocations familiales, l'aide au logement...) résulte de traitements automatisés. Ainsi, la machine se substitue à l'être humain pour prendre des décisions essentielles dans la vie de millions d'individus, qu'il s'agisse de l'accès à un travail ou à une formation voire de l'octroi d'aides nécessaires à la subsistance.

D'une part, l'IA est parfois utilisée comme un soutien dans la réalisation de tâches fastidieuses de recherches, de tri ou de classement de données massives, comme en matière recrutement s'agissant de l'étape de tri des curriculum vitae.

D'autre part, l'IA permet de simplifier de nombreuses démarches et services, en remplaçant l'intervention humaine pour la prise de certaines décisions individuelles, comme en matière de prestations sociales, dans l'accès aux formations voire dans le recrutement de travailleurs.

Dans ces hypothèses, l'intervention humaine est alors réduite, voire inexistante. Or, les enjeux de cette automatisation décisionnelle et leurs répercussions restent largement méjugés. Les protagonistes de l'intelligence artificielle ne cessent de louer ses avantages. Certes, l'automatisation des processus décisionnels présente une attractivité certaine, notamment en raison de ses promesses d'efficacité, de célérité et d'apparente objectivité. Mais le déploiement de l'intelligence artificielle produit des effets indésirables dont les parties prenantes – concepteurs, utilisateurs et personnes visées par les traitements – ne sont pas (toujours et pleinement) conscientes.

Au regard de ce contexte, les enjeux du projet de recherche sont multiples :

- Constituer un réseau interdisciplinaire et structuré de chercheurs/chercheuses au sein d'Aix-Marseille Université afin d'articuler les travaux de recherche initiés dans les différentes disciplines sur ce sujet incontournable.
- Investir collectivement ce champ de recherches qui est au cœur des mutations sociétales et sociales contemporaines, tant au plan national, européen qu'international, en s'appuyant sur des partenariats forts avec les acteurs institutionnels et socio-économiques.
- *In fine*, acquérir une expertise poussée permettant de valoriser la visibilité de l'UR et d'AMU sur ce domaine de recherches afin d'être en mesure de candidater à des appels à projet nationaux et européens.

A partir de ces définitions, le projet de recherche tendra à mettre en lumière la diversité des usages de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale, en particulier dans l'accès aux droits sociaux, et leurs répercussions sur les plans juridique, humain et technique. Il apparaît ainsi indispensable de développer une recherche exploratoire et pluridisciplinaire dans une double perspective :

Il s'agira, d'abord, d'étudier le déploiement de l'intelligence artificielle dans les relations de travail et dans l'accès aux droits sociaux, d'en saisir les usages, les modalités et les formes. L'analyse empirique permettra de révéler les effets induits sur les organisations, les personnes et leurs droits.

Il conviendra ensuite de s'interroger sur l'adéquation des normes existantes, de toute nature, pour réguler les usages de l'intelligence artificielle et, le cas échéant, résorber les biais éventuellement constatés. Il s'agira également d'identifier et de proposer des modes de

régulation juridiques et techniques adaptés pour faire face aux nouvelles problématiques induites par l'IA.

Ainsi, les objectifs poursuivis par le projet d'étude sont multiples :

Objectif 1 : Constituer, d'une part, un réseau composé de chercheurs et de chercheuses d'AMU et, d'autre part, des partenariats avec des acteurs institutionnels et socio-économiques développant une expertise sur le recours à l'intelligence sociale en matière sociale.

Objectif 2 : Mener une étude d'ampleur, en retenant une approche interdisciplinaire, pour identifier les usages de l'intelligence artificielle dans les champs de l'emploi et de la protection sociale.

Objectif 3 : Initier une réflexion sur les conséquences induites par l'usage de l'intelligence artificielle. Il s'agira de mettre en exergue les avantages et les écueils potentiels du déploiement de cette technologie dans le domaine social, tant sur le plan matériel, humain que juridique.

Objectif 4 : Valoriser le réseau constitué et les travaux de recherche dans la perspective de rechercher des financements sur contrat au plan national voire européen.

* *
*

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE RECHERCHES

L'équipe est actuellement composée de neuf chercheurs et chercheuses, issus de cinq laboratoires de recherche d'Aix-Marseille Université.

Cinq membres du CDS (UR 901) sont spécialisés, sur différents aspects, dans le domaine juridique qui est au cœur de la recherche exploratoire (le droit du travail et le droit de la protection sociale) :

- Anaëlle CAPPELLARI, MCF.

Domaines de recherche : Politiques sociales (handicap, grand âge, petite enfance, proches aidants), Politiques sanitaires, Contentieux de la sécurité sociale.

- Frédérique CHOPIN, MCF HDR.

Domaines de recherche : Droit pénal, Droit du travail, Usages numériques dans le cadre du travail (télétravail, QVT, discriminations, ubérisation du travail, genre et numérique) et hors du travail (cybercriminalité).

- Delphine RONET-YAGUE, MCF.

Domaines de recherche : Droit de la protection sociale, Droit de la sécurité sociale, Droit social à l'aube des entreprises en difficulté.

- Sophie SERENO, MCF (responsable du projet).

Domaines de recherche : Discriminations, Risques psychosociaux, Accès aux droits sociaux, Contentieux social.

- Dominique VIRIOT-BARRIAL, PR, Avocat général auprès de la chambre criminelle de la Cour de cassation

Domaines de recherche : Discriminations, Droit des responsabilités professionnelles, Droit pénal social, Politiques sociale et sanitaire, Responsabilité civile délictuelle, Droit pénal spécial et général, Procédure pénale, Droit européen et international pénal, Droit pénal de la santé, Droit pénal des catastrophes sanitaires.

Une approche interdisciplinaire s'imposant, l'équipe de recherche est d'ores et déjà complétée par des chercheurs et chercheuses relevant d'autres disciplines :

- Benoit FAVRE, MCF HDR, Informatique et systèmes, LIS CNRS (UMR 7020).

Domaines de recherche : Traitement du langage naturel et apprentissage automatique, Analyse et modélisation de contenu sémantique, Fusion de systèmes multimodaux, Évaluation rigoureuse des technologies associées dans des applications.

- Stéphanie MOULLET, MCF HDR, Économiste du travail, LEST UNR CNRS (UMR 7317).

Domaines de recherche : Systèmes éducatifs au regard de l'insertion professionnelle des jeunes, Phénomène de déclassement, Discriminations, Ségrégation professionnelle sur le marché du travail et disparités de trajectoires professionnelles de vie active.

- Fabienne PEREZ, Doctorante, Sciences de gestion, CERGAM (EA 4225)

Domaines de recherche : Gestion des Ressources Humaines et en comportement organisationnel, implications des systèmes d'intelligence artificielle sur le contenu et les caractéristiques du travail, comportements et mécanismes d'adaptation des individus en réponse à ces transformations.

- **Isabelle REGNER, PR, Sciences cognitives, Laboratoire de Psychologie Cognitive (UMR 7290)**

Domaines de recherche : Régulation sociale des fonctionnements cognitifs: Impact des stéréotypes sociaux (stéréotypes de genre, stéréotypes du vieillissement) sur les performances cognitives et sur les perceptions, jugements et décisions

* *
*

OBJECTIFS ET ETAPES DU PROJET DE RECHERCHE

Objectif/Etape 1 : Constitution d'un réseau composé d'enseignants-chercheurs d'AMU ainsi que de partenariats avec des acteurs institutionnels et socio-économiques.

Durée : 4 mois (Septembre 2022-Décembre 2022)

Tâches :

- **1) Diffusion de l'information sur la constitution du réseau au sein de la communauté universitaire d'AMU, création d'une page internet dédiée au projet de recherche sur le site internet du Centre de droit social et création d'un site internet dédié au projet.** Par ailleurs, des outils collaboratifs seront mis en place (AMUProjets et AMUbox) pour structurer le travail de recherche.

- **2) Prise de contact auprès des acteurs institutionnels et socio-économiques en vue de la constitution de partenariats.** Seront prioritairement sollicités à l'échelon local (Région Sud) : *des syndicats, des employeurs mobilisant l'intelligence artificielle dans la gestion des ressources humaines, des organismes sociaux (CARSAT, CPAM, CAF, RSA, MSA, Pôle emploi) et des juridictions (les magistrats siégeant au pôle social des Tribunaux judiciaire et à la chambre sociale de la Cour d'appel ; les conseillers au sein des Conseil de prud'hommes)*. Pour une recherche optimale, il conviendra d'atteindre dix partenariats parmi l'ensemble de ces acteurs, en privilégiant une représentation équilibrée entre les directions régionales (5) et les directions nationales (5).

A l'issue de la première réunion (cf. 3) ci-dessous), les propositions de partenariat seront adressées aux acteurs institutionnels et socio-économiques identifiés (Mi-novembre 2022). Au fil des relations nouées, des entrevues seront organisées pour expliciter l'objet du projet de recherche.

- **3) Organisation de deux réunions – en présentiel – prenant la forme de séminaires de travail (n°1 et n°2).**

La première réunion (Fin octobre 2022) regroupera les chercheurs et chercheuses d'AMU, constituant le réseau, afin de définir, en commun, les méthodes de travail déployées pour mener à bien les Objectifs 2 et 3 ainsi que les difficultés susceptibles de surgir. Il s'agira également de déterminer les partenariats à nouer en termes d'opportunité et de pertinence pour mener à bien l'analyse empirique (Objectif 2).

La seconde réunion (Décembre 2022) sera une réunion plénière regroupant les membres du réseau et les partenaires identifiés afin d'échanger sur les modalités de mise en oeuvre de l'analyse empirique.

Objectif/Etape 2 : Recherche empirique visant à identifier les usages de l'intelligence artificielle dans les champs de l'emploi ainsi que de la protection sociale.

Durée : 5 mois (Janvier 2023-Mai 2023)

Tâches :

1) Élaboration et diffusion d'un questionnaire à destination des partenaires en qualité d'utilisateurs de l'Intelligence artificielle.

A partir de leurs expertises respectives, les membres du réseau seront sollicités pour fournir une trame de questions à soumettre aux partenaires en identifiant l'intérêt et la pertinence au regard de leurs domaines de compétence (date de remise : Fin Janvier 2023). Ces éléments constitueront la base de travail pour élaborer un questionnaire commun sur les usages de l'intelligence artificielle, qui sera soumis aux membres du réseau pour validation. Le cas échéant, le document sera communiqué aux différents partenaires pour diffusion à leurs équipes (Au plus tard : Fin février 2023) en prévoyant un délai de réponse de trois semaines (Mi-mars 2023).

2) Analyse des réponses au questionnaire transmises par les partenaires.

Lors de leurs réceptions, les réponses au questionnaire seront centralisées sur l'AMUBOX et ainsi mises à disposition des membres de l'équipe-projet en vue de leur analyse. Ce travail exploratoire se décomposera en deux étapes :

D'abord, les réponses feront l'objet d'une première analyse individuelle par chaque chercheur/chercheuse dans son domaine d'expertise.

Ensuite, les réponses au questionnaire et les analyses réalisées seront mises en commun dans le cadre d'un séminaire de travail (n°3 – Fin avril 2023). Cette réunion permettra aux membres du réseau d'identifier les différents usages de l'IA, les avantages et les inconvénients relevés par les partenaires.

Cette réflexion – en deux temps – permettra de déterminer les problématiques induites par le recours à l'IA ainsi que d'établir une étude statistique des réponses obtenues.

3) Réalisation d'entretiens avec les partenaires voire les personnes visées par les traitements algorithmiques.

Les membres du réseau seront amenés à procéder à des entretiens avec les parties prenantes pour approfondir les questionnements et réflexions induites par l'analyse des questionnaires. A l'issue du séminaire de travail n°3, chaque chercheur/chercheuse identifiera les aspects nécessitant des précisions afin de saisir pleinement les conséquences et risques générés par l'usage de l'IA et qui seront approfondis dans le cadre d'entretiens (Période : Mi-Avril 2023 – Mai 2023).

Objectif/Etape 3 : Travail de réflexion sur les conséquences induites par l'usage de l'intelligence artificielle. Il s'agira de mettre en exergue les avantages et les écueils potentiels du déploiement de cette technologie dans le domaine social, tant sur le plan matériel, humain que juridique. Cette étape se clôturera par des actions de valorisation (colloque et publication d'un ouvrage).

Durée : 7 mois (Juin 2023 – Décembre 2023)

Tâches :

1) Réflexion approfondie sur les effets positifs et négatifs potentiellement induits par les usages de l'IA dans l'emploi et l'accès aux droits sociaux.

Les membres du réseau seront amenés à déterminer – dans leurs champs disciplinaires respectifs – les avantages et les risques du recours à l’IA. A ce stade, il s’agira de mettre en perspective les résultats obtenus dans le cadre de l’analyse empirique avec l’état des recherches nationale et internationale sur le sujet. L’objectif sera notamment d’analyser l’adéquation des règles et outils mobilisables pour saisir et corriger les biais de l’intelligence artificielle.

Un séminaire de travail regroupant les membres du réseau de chercheurs (n°4) se tiendra en juin 2023 pour fixer, de manière définitive, l’organisation logistique et scientifique de la journée de colloque.

2) Organisation d’un colloque et publication d’un ouvrage collectif restituant les résultats de l’étude empirique, leur analyse et les réflexions induites dans chaque champs disciplinaire.

Les résultats de la recherche seront valorisés dans le cadre d’une journée de colloque interdisciplinaire (Date prévue : Octobre 2023). Ce colloque sera rediffusé en direct via AMUzoom. A l’issue de cet événement, les membres du réseau remettront leur contribution écrite en vue de la publication d’un ouvrage collectif (Date prévue : Décembre 2023).